

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

---

**Commune de BOSMIE L'AIGUILLE**

L'arrêté préfectoral n° 2014-49 du 27 juin 2014 concerne la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité du site de la société Lacaux Frères à Bosmie l'Aiguille et impose à la société des prescriptions complémentaires.

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté à la mairie de Bosmie l'Aiguille ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne (Bureau de la Protection de l'Environnement – 1, rue de la Préfecture à LIMOGES) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.